

66

Commission permanente
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : M. SOULABAILLE

50167

18 - Environnement

Espaces naturels sensibles - Réhabilitation et valorisation du site de Lormandière - Phase 2 - Marché de maîtrise d'oeuvre

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R. 2172-2 et R. 2124-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 25 avril 2022 approuvant le scénario cible ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 11 juillet 2022 approuvant la convention de mandat avec la société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 4 décembre 2023 approuvant le programme de travaux ;

Expose :

I. Rappel de l'opération et du programme de travaux

Le site des fours à chaux de Lormandière, à Chartres-de-Bretagne, a été acquis par le Département d'Ille-et-Vilaine en 1988, au titre de sa politique des espaces naturels sensibles. Ce site est reconnu tant pour sa richesse naturelle et paysagère, que pour avoir favorisé l'installation aux 19^{ème} et 20^{ème} siècle, d'une activité artisanale puis industrielle de fabrication de la chaux.

Situé aux portes de Rennes, il constitue un espace naturel sensible à part dans le réseau départemental. D'une superficie de 18 hectares, le site se compose d'un ensemble d'anciens bâtiments industriels et de milieux naturels remarquables : prairies, haies bocagères, boisements, etc. L'ancienne carrière de calcaire laisse place à un grand plan d'eau, tandis que la géologie et le sol présents favorisent l'installation d'une faune et flore particulières.

La présente opération porte sur le programme de réhabilitation et de valorisation du site de Lormandière.

Le scénario cible pour l'aménagement et la valorisation du site de Lormandière, présente cinq ambitions socle prioritaires :

- valoriser le cadre écologique et géologique par une mise en forme paysagère, en cohérence avec le plan de gestion du site ;
- sensibiliser les publics au patrimoine industriel et à la mémoire ouvrière de Lormandière ;
- amorcer une nouvelle histoire du lieu par une occupation à l'année qui fasse sens, en privilégiant notamment l'accueil de structures relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- accueillir des événements ciblés à la mesure du site ;
- proposer la découverte du site en visite libre et / ou guidée.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a confié, par délibération du 11 juillet 2022 à la société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine un mandat pour l'étude et la réalisation de la seconde phase de réhabilitation et de valorisation du site de Lormandière.

L'enveloppe prévisionnelle de cette opération de travaux est estimée à 4.375.000 euros HT, soit 5.250.000 euros TTC.

A ce stade de l'opération, les travaux sont estimés à 3.500.000 euros HT, soit 4.200.000 euros TTC.

II. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage qui lui a été confié, la société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine a lancé, le 22 décembre 2023, une procédure avec négociation en application du code de la commande publique portant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la valorisation de l'espace naturel sensible et industriel du site de Lormandière en lieu de développement de l'économie sociale et solidaire.

Cette procédure de consultation comprend une phase de sélection des candidatures, une phase d'analyse des offres incluant la négociation. A l'issue de la phase candidature, la Commission d'appel d'offres, dans sa séance du 30 avril 2024, a admis à la phase "offre" les cinq groupements suivants :

- TRACKS (mandataire) - ECO+CONSTRUIRE - AREST NANTES - AREA ETUDES NANTES – ALTIA - DE LONG EN LARGE - ECR ENVIRONNEMENT OUEST ;

- LES SAPROPHYTES (mandataire) - ECO+CONSTRUIRE - OUEST-STRUCTURES - AIREO ENERGIES - SARL SCOP SYMOE - ACOUSTIBEL - I.C.A.R - L2AU ETUDES - KIWEE ;

- ARCHITECTURES CHABENES ET SCOTT (mandataire) - ANA INGENIERIE RENNES - FAAR PAYSAGE - SOFRESID ENGINEERING ;

- DLW ARCHITECTES ASSOCIES (mandataire) - GRASSAGLIATA GAUTRON/ECGG - OUEST STRUCTURES - SAS SOLAB - BOÎTE A PAYSAGES - INGENIERIE TUGEC - EXE ;

- LAUS ARCHITECTES (mandataire) - OTEIS RENNES - ALHYANGE ACOUSTIQUE - IAO SENN - SUPER 8 - ABEIL.

Ces cinq groupements ont été sollicités, le 19 juin 2024, pour remettre une offre avant le 26 juillet 2024 à 16h00. Quatre groupements ont remis une offre dans le délai imparti. Trois groupements ont remis une offre finale à l'issue d'une phase de mise au point et de négociation.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2024, la Commission d'appel d'offre a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement de maîtrise d'œuvre constitué de LAUS ARCHITECTES (mandataire), OTEIS RENNES, ALHYANGE ACOUSTIQUE, IAO SENN, SUPER 8, ABEIL, pour un montant de 399 223,97 euros HT, soit 479 068,76 euros TTC.

ARCHITECTE MANDATAIRE	ADRESSE	MEMBRES DU GROUPEMENT	COMPETENCES
LAUS ARCHITECTES	13 rue de l'Arche Sèche 44000 NANTES	OTEIS RENNES	Economie / Structure / Fluides / Thermique / CSSI / OPC
		ALHYANGE ACOUSTIQUE	Acoustique
		IAO SENN	Environnemental
		SUPER 8	Paysagiste
		ABEIL	VRD / OPC

L'offre se décompose de la façon suivante :

DESIGNATION	MONTANT EN EUROS HT
Mission de base	319 412,72
Coordination du mandataire	16 811,25
Système Sécurité Incendie	5 000
Ordonnancement, Pilotage, Coordination du chantier	32 500
Etude de synthèse	11 250
Suivi du chantier d'insertion sociale	5 500
Signalétique	8 750

A ce stade l'enveloppe financière confiée à la société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine est suffisante.

Décide :

- d'autoriser la société publique locale Construction publique d'Ille-et-Vilaine, mandataire, à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration et valorisation du site de Lormandière, attribué à LAUS ARCHITECTES.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242864

Pour extrait conforme